

**MAIRIE DE CARCASSONNE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021**

**N°16**

<b>OBJET : PRESTATIONS DE SERVICE DE SURVEILLANCE, GARDIENNAGE ET SECURITE – APPEL D'OFFRES RESTREINT – AUTORISATION DE SIGNATURE</b>			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 35	Nombre de Membres Votants : 43	Date de la Convocation : 9 Décembre 2021

L'an Deux Mille Vingt et un, le seize décembre à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre de Congrès, sous la Présidence de **M. Gérard LARRAT, Maire.**

Mme CHESA, M BLASQUEZ, Mme DENUX, M LAREDJ, Mme BARDOU, M ARIAS, Mme DOUTRES, M BÈS, Mme GODEFROY, M ALBAREL, Mme MONTUSSAC, M FLAMANT, Adjoints.

Mme BARTHES, Mme MIGNOT, Mme PICHARD, Mme BERNARD, M AUDIER, M ZORZETTO, M CAMBON, M LEUBA, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, M MARTY, Mme BLANC, Mme TRIAY, M ICHE, M BELMAS, Mme RIVEL, M MOLHERAT, Mme JULIEN, Mme BOUTALEB, M BIGOT, Mme LARROUX, M. DUTHU, M MONTAGNÉ

EXCUSES : M LECINA, Mme GASC, Mme GIOVANNETTI, M OUDDANE, M BUSTOS, Mme LETAO, M JORDAN, Mme KERRINCKX qui ont donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à M. LAREDJ, Mme CHESA, Mme GODEFROY, M. CAMBON, M. AUDIER, Mme MONTUSSAC, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, M. MONTAGNE conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales. M. JORDAN est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Les marchés relatifs à des prestations de service de surveillance, gardiennage et sécurité arrive à terme au 31 décembre 2021.

Afin d'en assurer leur renouvellement, une consultation a été lancée le 4 août 2021 sous forme d'Appel d'Offres Restreint, conformément aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 2°, R. 2161-6 à R. 2161-9 et R. 2161-11 du Code de la commande publique.

L'appel à candidature prévoit qu'au regard des critères de sélection des candidatures fixés dans les documents de la consultation, seuls les 5 opérateurs économiques les mieux classés soient admis à présenter une offre.

La consultation est décomposée en 3 lots :

- Lot n°1 : prestations de surveillance pour les parkings de la Cité et ses abords pour un montant maximum annuel de 90 000 € HT
- Lot n°2 : prestations de gardiennage de site, surveillance et opérations ponctuelles pour un montant maximum annuel de 200 000 € HT
- Lot n°3 : sécurité des spectacles, des accès des entrées, des artistes et du public pour un montant maximum annuel de 200 000 € HT

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre à bons de commande conclu avec un opérateur économique unique pour une période initiale du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022. Il pourra être reconduit tacitement, sauf dénonciation expresse, par période successive, en 2023, 2024, puis sur l'année 2025, sans que ce terme ne puisse excéder le 31 décembre 2025.

L'accord cadre pourra être reconduit de manière anticipée en cas d'atteinte du montant maximum en cours de période.

L'avis a fait l'objet d'une publication au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE), puis au Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics (BOAMP), sur le site internet de la Ville ainsi que sur le site [www.marchespublics.aude.fr](http://www.marchespublics.aude.fr) profil acheteur de la collectivité, avec mise à disposition en ligne du dossier de consultation.

La date de remise des candidatures était fixée au jeudi 9 septembre 2021 à 17H00.

Le 21 septembre 2021, la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'admettre les 5 candidats les mieux classés pour chaque lot après analyse de leurs candidatures en fonction des critères de sélection fixés dans les documents de la consultation.

Le 30 septembre 2021, ces 5 candidats sélectionnés pour chaque lot ont été invités à présenter une offre.

La date de remise des offres était fixée au dimanche 31 octobre 2021 à 12H00.

Le 30 novembre 2021, en fonction de la détermination de l'offre économiquement la plus avantageuse basée sur les critères de jugement pondérés fixés dans les documents de la consultation, la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer :

- Le lot n°1 : prestations de surveillance pour les parkings de la Cité et ses abords à la société SSP MEDITERRANEE
- Le lot n°2 : prestations de gardiennage de site, surveillance et opérations ponctuelles à la société SSP MEDITERRANEE
- Le lot n°3 : sécurité des spectacles, des accès des entrées, des artistes et du public à la société KEVLAR PROTECTION

Pour la période initiale, les crédits nécessaires seront inscrits sur les imputations 011 611 du budget annexe du budget du stationnement payant, 011 611 du budget principal, sur les imputations 011 6111 33 et 011 61112 33 du budget annexe de la Direction du Festival et de l'Événementiel.

En outre, compte tenu de son objet susceptible de satisfaire les besoins de différents services, l'accord cadre pourra être exécuté, en cas de nécessité, sur une imputation complémentaire du même chapitre budgétaire, conformément à la délibération n°11 du 26 Mars 2015.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'attribution de chacun des lots et autoriser le Maire à signer les marchés correspondants avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- ADOPTE à L'UNANIMITE les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20211224-delib16122116-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2021

Affichage : 24/12/2021

